



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 3 DECEMBRE 2021

N° 2021-11-02

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 18</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 23 Exprimées par pouvoirs : 9 <b>Total (mini 19) : 32</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
---

### Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

### Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSEN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Robert GARCIN à Danielle TOUCHE

### Délégué.es excusé.es :

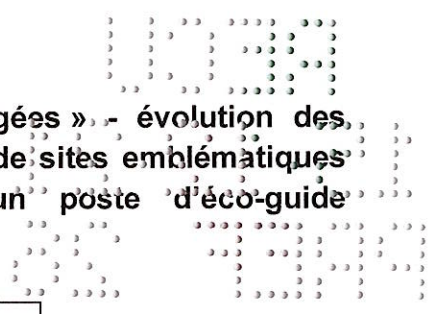
Jean-François PERILHOU, Pascale ROCHAS, Lionel TARDY

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

**Objet : AAP « Restauration écologique et aires protégées » - évolution des modalités de mise en œuvre du projet « Aménagement de sites emblématiques menacés par la sur-fréquentation » - Création d'un poste d'éco-guide coordinateur**



Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	41 500 €	2 500 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	44 000 €	35 200 €

Pour mémoire, ce bandeau financier est un extrait du montant de l'opération globale déjà inscrite au budget 2021 du Parc.

**Rapport :**

La Présidente expose,

Par délibération n°2021-06-01 du 15 avril 2021, le syndicat mixte de gestion du Parc a déposé une demande de subvention auprès de la DREAL Auvergne Rhône Alpes, au titre de l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées ». Ce projet comportait plus spécifiquement un volet sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte de gestion du Parc « Aménagement de sites emblématiques menacés par la sur-fréquentation » dont le montant total estimé s'élève à 346 000 €.

Dans le cadre de ce second volet, une dépense de 96 000 € a été prévue pour recruter de éco-guides sur deux secteurs des gorges de l'Eygues et du Toulourenc pour les années 2021 et 2022. Au vu du retour d'expérience de la saison 2021 et de la possibilité de mobiliser le dispositif des services civiques pour la saison 2022, 4 éco-guides sur le terrain en permanence suffisent. Le versement des crédits d'Etat est par ailleurs fortement conditionné par la capacité du syndicat mixte à tenir le délai de l'ensemble des dépenses engagées en 2022.

Dans ces conditions, l'Etat a donné un accord de principe pour une évolution des modalités de mise en œuvre du projet, à budget constant. Il s'agit donc de recruter un éco-guide coordinateur en charge de la coordination des volets suivants :

- Coordination du recrutement des 4 éco-guides en lien avec la direction
- Organisation de la formation des éco-guides, associant des bénévoles du territoire intervenant déjà sur le terrain en 2021
- Volet communication du dossier déposé au titre du plan de relance, avec l'appui de la responsable de communication du syndicat mixte et en lien avec le Parc naturel régional du Mont Ventoux
- Préparation de la saison touristique avec les socio-professionnels et débrief de la saison à l'automne 2022
- Pilotage de l'étude environnementale (rédaction du cahier des charges, suivi administratif, technique et financier)

Pour ce faire, la Présidente propose d'ouvrir un poste pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour une durée maximale de 12 mois et ce à compter du 10/01/2022 ; la rémunération étant au plus égale à celle afférente à l'IB 542 / IM 461.



## Délibération

- ◇ Vu la délibération n°2021-06-01 du 15 avril 2021 par laquelle le syndicat mixte de gestion du Parc a sollicité une subvention au titre de l'AAP « Restauration écologique et aires protégées »
- ◇ Considérant la convention 2103436235, relative au projet d'aménagement des sites emblématiques menacés par la surfréquentation – Animation et évaluation volet 1/3, liant le syndicat mixte de gestion du Parc à la DREAL AURA
- ◇ Considérant la mesure II.2.2 de la charte visant à II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◇ Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- ◇ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 1° ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

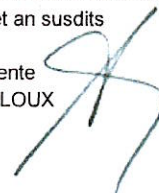
- **Approuve** les modifications apportées aux modalités de mise en œuvre du projet « Aménagement de sites emblématiques menacés par la sur-fréquentation » porté par le syndicat mixte de gestion du Parc
- **Décide** en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'ouvrir un poste de chargé de projet "éco-guide coordinateur", à temps complet, pour une durée de 12 mois à compter de la date d'embauche, pour :
  - ◇ Coordonner le recrutement des 4 éco-guides en lien avec la direction
  - ◇ Organiser la formation des éco-guides, associant des bénévoles du territoire intervenant déjà sur le terrain en 2021
  - ◇ Gérer le volet communication du dossier déposé au titre du plan de relance, avec l'appui de la responsable de communication du syndicat mixte et en lien avec le Parc naturel régional du Mont Ventoux
  - ◇ Préparer la saison touristique avec les socio-professionnels et faire le bilan de la saison à l'automne 2022
  - ◇ Piloter l'étude environnementale (rédaction du cahier des charges, suivi administratif, technique et financier)

Et ce à compter du 10 janvier 2022.

- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'IB 542 / IM 461 et que les crédits sont inscrits au budget
- **Charge** la Présidente à pourvoir cet emploi
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX



3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3

3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3

3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3